

- 1. Primes salariales : l'UPA demande que toutes les entreprises soient logées à la même enseigne - Ils ont dit...**
- 2. Formation - Alimentation - Rappel - Rappel**
- 3. Mobilisation - CNAMS - Désignations - Ils ont dit...  
- Focus**
- 4. Les Brèves - L'agenda**

## *Ils ont dit...*

Extrait du courrier du président de l'UPA Jean Lardin adressé aux députés en vue du débat sur le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale débutant le 14 juin :

« Vous allez être très prochainement saisi du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale qui instaure le dispositif de versement d'une prime salariale annoncée par le Président de la République.

Si l'UPA partage l'idée d'accroître le pouvoir d'achat des Français [...] nous ne pouvons qu'être opposés à la mise en place d'un dispositif discriminant pour les petites entreprises.

Ce dispositif va ainsi approfondir le fossé qui sépare les salariés des grandes entreprises et ceux des petites entreprises en continuant d'accroître l'attractivité des premières par rapport aux secondes.

Il va de fait renforcer les difficultés de recrutement que rencontrent les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité... »

## **Primes salariales : l'UPA demande que toutes les entreprises soient logées à la même enseigne**

*Pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés, les petites entreprises doivent pouvoir elles aussi verser une prime exonérée de charges*

Le dispositif visant à verser des primes aux salariés à ceci de positif pour l'UPA qu'il pourrait contribuer à accroître le pouvoir d'achat des Français, et par voie de conséquence à développer l'activité de l'artisanat et du commerce de proximité. Malheureusement, la mesure envisagée par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale, apparaît à la fois inéquitable et contreproductive. En réservant aux seules entreprises de plus de 50 salariés et versant des dividendes la possibilité d'attribuer des primes exonérées d'impôts et de charges sociales, le gouvernement va de fait écarter la très grande majorité des petites entreprises (celles dont le statut juridique ne permet pas de verser des dividendes). En effet, pour verser une prime salariale de 1200 euros, il en coûterait près de 500 euros de charges sociales supplémentaires par salarié à une petite entreprise. C'est pourquoi l'UPA a dans un premier temps dénoncé un dispositif qui, selon l'estimation du ministère du Travail lui-même, ne concernerait que quatre millions de personnes sur un total de 16 millions de salariés du secteur marchand. Encore une

fois, cette mesure montre l'incorrigible propension des gouvernements successifs à légiférer en direction des grandes entreprises et à inventer des solutions particulièrement complexes à mettre en œuvre. En dépit de l'avis négatif de l'ensemble des caisses de sécurité sociale (ACOSS, CNAMTS, CNAF, CNAV), le gouvernement a adopté la mesure le 25 mai en Conseil des ministres. Dans ce contexte et pour ne pas léser la quasi-totalité des entreprises (98% des entreprises emploient moins de 50 salariés), l'UPA a demandé au gouvernement et aux parlementaires de revoir le texte de loi en étendant les exonérations fiscales et sociales à toutes les entreprises qui souhaiteraient verser une prime, quels que soient leur taille ou leur statut juridique, et en préservant le caractère facultatif du versement des primes. Les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité qui ont besoin de fidéliser leurs salariés, utiliseraient sans aucun doute cette incitation à verser des primes salariales. L'heure est donc à la mobilisation pour l'UPA qui tentera de convaincre les parlementaires du bien fondé de sa proposition (voir courrier ci-contre).

**Rappel**

Pour prétendre à l'aide, l'entreprise de moins de 250 salariés au 31 décembre 2010 doit respecter plusieurs conditions :

- embaucher en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation un jeune de moins de 26 ans (âge apprécié à la date de début de l'exécution du contrat) ;
- augmenter par cette embauche l'effectif annuel moyen des salariés employés en alternance au 28 février 2011, comparé à l'effectif moyen des salariés employés en alternance calculé au terme du premier mois de l'embauche ;
- ne pas avoir employé le titulaire du contrat au cours des six mois précédant la date de l'embauche ;
- ne pas avoir procédé dans les six mois précédant la date de l'embauche, à un licenciement économique sur le poste pourvu par le recrutement ;
- être à jour de ses obligations déclaratives et de paiement à l'égard des organismes de recouvrement des cotisations et des contributions de sécurité sociale ou d'assurance chômage.

**Rappel**

Les éléments de communication (logo, affiches, macarons) sont téléchargeables sur la page dédiée du site internet du ministère de l'économie : [www.economie.gouv.fr/panierdesessentiels](http://www.economie.gouv.fr/panierdesessentiels), de même que sur les sites internet des fédérations professionnelles participant à l'opération ([cgad.fr](http://cgad.fr) notamment).



## Aide pour l'embauche d'un jeune alternant supplémentaire



Annoncée le 1<sup>er</sup> mars dernier par le chef de l'Etat, l'aide financière accordée aux entreprises de moins de 250 salariés pour toute embauche supplémentaire d'un jeune alternant de moins de 26 ans, en contrat d'apprentissage ou de

professionnalisation, est opérationnelle depuis la publication d'un décret du 16 mai. Le dispositif prévoit une compensation totale des charges patronales dues par les employeurs en cas d'embauche d'un jeune apprenti supplémentaire entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 décembre 2011. La compensation pourra se faire pour une durée de 12 mois maximum et devra faire l'objet d'une demande de la part de l'employeur auprès de Pôle emploi, qui en calculera le montant. Ce dernier variera en fonction du niveau de rémunération des contrats : de 321 à 963 euros sur 12 mois pour le contrat d'apprentissage, et entre 1081 et 1835 euros pour le contrat de professionnalisation. L'aide sera versée en deux fois au cours des 3<sup>èmes</sup> et 10<sup>èmes</sup> mois du contrat.

## ALIMENTATION

## La CGAD partenaire de l'opération « Panier des essentiels »

En signant une convention de partenariat le 23 mai, la CGAD et la plupart de ses organisations membres se sont associées à l'opération « *Panier des essentiels* » portée par Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation. Le panier des essentiels est une démarche collective de promotion de produits de qualité à des tarifs attractifs. Concrètement, ce panier doit comprendre, selon les spécificités des professions, un ou plusieurs produits alimentaires sélectionnés par chaque professionnel. Ce dernier doit s'attacher à privilégier des produits de qualité et notamment des produits de saison et à les proposer à des prix intéressants pour les consommateurs. Les produits du panier devront être renouvelés au minimum de manière hebdomadaire. Afin d'indiquer leur participation à l'opération et d'identifier les aliments sélectionnés, les professionnels pourront en particulier utiliser le logo créé pour l'occasion (voir image ci-contre). Avec l'ensemble des représentants des organisations membres de la CGAD, le président de la confédération et premier



Signature de la convention de partenariat : le secrétaire d'Etat Frédéric Lefebvre (au centre) le président de la CGAD et Vice-président de l'UPA Jean-Pierre Crouzet, (à droite au premier rang).

Vice-président de l'UPA Jean-Pierre Crouzet, s'est félicité de ce partenariat qui permettra d'apporter une réponse structurelle à une attente forte des consommateurs : trouver des produits de qualité à un prix abordable. Au travers de cette convention, les organisations professionnelles signataires se sont ainsi engagées à relayer et à promouvoir l'opération auprès des artisans et commerçants alimentaires de proximité. Le « *Panier des essentiels* » fera l'objet dans un premier temps d'une expérimentation pendant trois mois. A l'issue de cette période, un bilan sera réalisé conjointement par l'Etat et les organisations professionnelles.

## L'artisanat se saisit du débat

Élément moteur de l'intégration européenne, la Politique agricole commune -PAC- dispose d'un budget faisant l'objet d'un accord qui expirera en 2013. Des discussions et des consultations ont été engagées au niveau national et européen pour réfléchir à ce que devra être la PAC au-delà, c'est-à-dire vraisemblablement jusqu'en 2020. Dans ce contexte, le Conseil économique, social et environnemental -CESE- a souhaité apporter son expertise citoyenne au débat et formuler des préconisations pour la future PAC. C'est ainsi qu'un avis déposé par la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation a été discuté en séance plénière les 24 et 25 mai. A cette occasion, le groupe de l'Artisanat par la voix de Christian Le Lann, a d'abord rappelé son attachement à une agriculture offrant des denrées alimentaires variées, de qualité et produites dans le respect de l'environnement. Les représentants de l'artisanat ont par ailleurs rappelé leur proximité avec l'agri-

culture, les métiers de bouche étant souvent liés par une véritable interdépendance aux agriculteurs. Cette proximité entre artisanat, commerce de proximité et agriculture s'exprime particulièrement au sein des territoires ruraux. La présence d'une variété d'acteurs économiques et sociaux et de services publics, apportant des produits et des services diversifiés aux habitants, est indispensable à l'attractivité de ces territoires. Le groupe de l'Artisanat s'est donc réjoui que le projet d'avis rappelle la nécessité d'un soutien financier de la PAC à tous les acteurs qui contribuent à assurer la vie quotidienne de ces territoires. Le groupe de l'Artisanat a également encouragé le développement des circuits courts de distribution, en s'appuyant sur la synergie entre le producteur et le distributeur de proximité, alors que la Commission européenne semble vouloir privilégier la vente directe. Pour toutes ces raisons, le groupe de l'Artisanat a voté favorablement à l'avis.

## CNAMS

### Un congrès sous le signe de la revendication

Elle rassemble 38 organisations nationales et près de 430.000 entreprises. Elle est l'organisation représentative de l'artisanat des services et de la fabrication en France. Son congrès s'est tenu le 23 mai dernier à la Grande Motte. Nous parlons de la CNAMS bien sûr, l'un des trois membres fondateurs de l'UPA. Le président de la Confédération, Pierre Martin, a concentré son intervention sur l'état actuel des revendications portées par son organisation. Sans surprise, il a évoqué en premier lieu l'auto-entrepreneur pour noter les aménagements obtenus depuis l'entrée en vigueur de ce régime dérogatoire mais aussi pour rappeler les demandes formulées par sa confédération auprès des pouvoirs publics et restées sans réponse à ce jour. En matière de formation, le président s'est félicité de « la bonne volonté apparente du gouverne-

ment » en vue de développer les formations en alternance, mais pour mieux regretter par ailleurs que le transfert de la charge financière de l'apprentissage aux conseils régionaux se traduise par des restrictions budgétaires au détriment des centres de formation. D'où son appel à prendre en compte deux priorités déjà mises en avant par l'UPA : fixer un coût unitaire de formation des apprentis permettant de garantir l'engagement de l'Etat et des régions ; veiller à la prise en compte réelle de l'investissement consenti par les maîtres d'apprentissage. Les questions de l'accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes d'une part et de la réforme du financement de la protection sociale d'autre part, ont également été abordées par Pierre Martin qui n'a pas manqué de présenter les pistes de réforme qui seraient de nature à satisfaire les ressortissants de la CNAMS. Et de conclure : « Je suis persuadé que notre secteur mettra tout en œuvre pour qu'il n'y ait qu'un seul gagnant en 2012 : le chef d'entreprise, créateur d'emploi et de richesse. »



## Désignations

UPA FINISTERE  
Isabelle Sudre, CGAD,  
succède à la présidence  
à Yves Chatalen, CNAMS.

UPA ARDENNES  
Alain Billaut, CNAMS,  
succède à la présidence  
à Bernard Detrez, CNAMS.

UPA LOIRE-ATLANTIQUE  
Joseph Brule, CGAD,  
succède à la présidence  
à Jérôme Martin, CNAMS.

## Ils ont dit...

Extrait de l'intervention de Christian Le Lann, trésorier de l'UPA, au nom du groupe de l'artisanat du CESE, concernant l'avis sur la PAC après 2013 :

« Or, rappelons que ce mode de distribution (ventre directe, NDLR) peut conduire à la disparition d'artisans ou de commerçants de proximité donc d'emplois, et que ni les agriculteurs ni les territoires ruraux n'en sortiraient gagnants. »

## Focus

A l'occasion de son congrès, la CNAMS a procédé au renouvellement de son conseil d'administration pour la mandature 2011 - 2012 :

Président national :  
Pierre Martin, coiffeur

1er Vice-président :  
Alain Griset, taxi

2ème Vice-président :  
Gerard Polo, garagiste

3ème Vice-président :  
Jean-Louis Maître, ameublement

Trésorier :  
Monique Amoros, esthéticienne

Trésorier adjoint :  
Georges Guionnet, Couturier

Secrétaire :  
Philippe Thouron, coiffeur

Secrétaire adjoint :  
Robert Farcy, fleuriste

Membres :  
Jean-Paul Braud, ameublement  
Philippe Goj, électricien  
Bruno Lefebvre, coiffeur  
Laurent Munerot, prothésiste dentaire

Président honoraire :  
Armand Arianer, taxi

## **En juin, l'Artisanat repart en campagne**

Du 6 au 21 juin, « l'Artisanat, première entreprise de France » fait son retour sur plusieurs médias, à la fois en télé, en affichage et sur internet. Ainsi, 10.000 affiches intégrant les dernières avancées technologiques seront placardées dans toute la France du 13 au 21 juin. Ces affiches seront dotées de codes-barres « flash code » qui renverront depuis un téléphone portable vers l'interface de tv.artisanat.info, la chaîne officielle de l'Artisanat, développé sur le site internet Daily Motion. L'accent sera mis sur les jeunes pour cette campagne qui vise à les sensibiliser et à lever les a priori qu'ils peuvent avoir sur les métiers de l'artisanat.

## **Réunion des présidents des UPA territoriales**

La prochaine réunion des présidents des UPA territoriales aura lieu au Sénat le jeudi 30 juin de 9h30 à 16h30. Ce rendez-vous sera consacré aux questions d'actualité (l'emploi des jeunes et le développement des formations en alternance, primes salariales, EIRL, dialogue social..) et sera également l'occasion d'aborder le renouvellement des représentants de l'UPA dans les caisses de sécurité sociale (URSSAF, CAF, CARSAT). Enfin, la réunion lèvera un premier voile sur l'action et les propositions de l'UPA dans le cadre de la préparation des rendez-vous électoraux de 2012.

## **Les nouvelles normes**

### **pour les entreprises entreront en vigueur à date fixe**

Pour simplifier la vie des entreprises, le gouvernement a décidé que les nouvelles réglementations les concernant entreraient en vigueur à dates fixes dans l'année. Le principe de cette mesure prônée dès février 2010, avait été annoncé en avril par Frédéric Lefebvre lors des Assises de la simplification. Sa déclinaison pratique a fait l'objet d'une circulaire de François Fillon datée du 23 mai. Concrètement, les nouvelles normes concernant les entreprises, prises par décrets ou arrêtés, n'entreront normalement en vigueur qu'à deux dates : le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Le texte prévoit néanmoins deux « dates de secours », le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre. En outre, les entreprises auront la garantie qu'un délai d'au moins deux mois s'écoulera entre la publication au *Journal Officiel* des arrêtés et des décrets les concernant et leur entrée en vigueur.

## **L'Etat et les régions vont investir massivement dans les formations en alternance**

En réponse à une question du député du Var Philippe Vitel, la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle Nadine Morano a annoncé le 25 mai à l'Assemblée Nationale que le gouvernement avait décidé de consacrer 500 millions d'euros, issus du grand emprunt, au développement et à la modernisation des formations en alternance. Mme Morano a ainsi indiqué que cinquante projets étaient attendus après le lancement, il y a quelques mois, des appels à projets par le ministère du Travail et de l'Emploi. Nadine Morano a par ailleurs évoqué les contrats d'objectifs et de moyens qui seront signés avec les régions. Là encore, l'État prévoit un engagement financier de taille à hauteur d'1,7 milliard d'euros consacrés à la modernisation de l'apprentissage. Enfin, la ministre a annoncé la création de 15.000 places d'hébergement supplémentaires pour les alternants.

## **Seul un tiers des auto-entrepreneurs réalisent un chiffre d'affaires**

Près de 700.000 personnes ont créé leur entreprise sous le régime de l'auto-entrepreneur depuis la mise en place du dispositif, mais seul 227.500 personnes, soit environ un tiers, ont généré un chiffre d'affaires positif au premier trimestre 2011, selon une étude de l'Acoss publiée le 27 mai.

## **L'agenda**

### **30 MAI**

Participation du président de l'UPA à l'Assemblée Générale de l'UPA Midi-Pyrénées.

### **31 MAI**

Participation de Daniel Parent, président de la commission des Relations du travail de l'UPA, à la négociation paritaire sur l'emploi des jeunes.

Participation du président de l'UPA à une réunion de travail sur le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-.

Audition du président de l'UPA par des députés du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale sur la proposition de loi Cherpion relative au développement de l'alternance et à la sécurisation des parcours professionnels.

### **1<sup>er</sup> JUIN**

Réunion du Comité directeur de l'UPA.

### **7 JUIN**

Rencontre du président de l'UPA avec Jean-Louis Walter, médiateur de Pôle emploi.

### **8 JUIN**

Participation de Daniel Parent à la négociation sur le paritarisme.

### **10 JUIN**

Participation de Daniel Parent à la délibération sur la modernisation du dialogue social.

### **14 JUIN**

Participation de Daniel Parent, à la négociation paritaire sur les groupements d'employeurs.

### **15 JUIN**

Participation du président de l'UPA à la séance plénière du Conseil économique, social et environnemental consacrée à la réforme de la dépendance.

